DELIBERATION N° 20180115__01

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bertrand GERNEZ, 1ER Vice-Président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Patrick DESRUELLE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. ÉLECTION DU PRESIDENT

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. Pierre de CHEZELLES a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 49 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de

scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :
Mme Sophie LEVESQUE et M. Pierre CORADE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les enveloppes contenant les bulletins déclarés nuls et blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signées par les membres du bureau de vote et annexées au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 49
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) . 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 53
f. Majorité absolue 27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GERNEZ Bertrand	31	Trente-et-un
LE CHATTON Sylvain	11	Onze
VANSTEELANT Claude	11	Onze

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Bertrand GERNEZ a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT).

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 49
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42
e. Majorité absolue..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAMBOUR Pierre	42	Quarante-deux

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Pierre RAMBOUR a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 49
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUCHARD Jean-Michel	18	Dix-huit
DAVID Didier	23	Vingt-trois
STEINMAYER Serge	13	Treize

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 48
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUCHARD Jean-Michel	31	Trente-et-un
DAVID Didier	23	Vingt-trois

3.2.3. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Jean-Michel BOUCHARD a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 48

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 13

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42

f. Majorité absolue 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAROCHE Pascal	42	Quarante-deux

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Pascal LAROCHE a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 48

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55

f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GODARD Jean-Jacques	19	Dix-neuf
HAMIER Déborah	10	Dix
MARIE Sébastien	26	Vingt-six

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 47
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53
f. Majorité absolue 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GODARD Jean-Jacques	18	Dix-huit
MARIE Sébastien	35	Trente-cinq

3.4.3. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Sébastien MARIE a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 47
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARREAU Christophe	22	Vingt-deux
HAMIER Déborah	12	Douze
MORIN Philippe	20	Vingt

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 47
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 50
f. Majorité absolue 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARREAU Christophe	32	Trente-deux
MORIN Philippe	18	Dix-huit

3.5.3. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Christophe BARREAU a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du 1er Membre du Bureau

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 43
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 46
f. Majorité absolue 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORADE Pierre	46	Quarante-six

3.6.2. Proclamation de l'élection du 1er Membre du Bureau

Monsieur Pierre CORADE a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.7. Élection du 2ème Membre du Bureau

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 41
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
de CHEZELLES Pierre	40	Quarante

3.7.2. Proclamation de l'élection du 2eme Membre du Bureau

Monsieur Pierre de CHEZELLES a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.8. Élection du 3ème Membre du Bureau

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 41
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
f. Majorité absolue 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESRUELLE Patrick	38	Trente-huit

3.8.2. Proclamation de l'élection du 3ème Membre du Bureau

Monsieur Patrick DESRUELLE a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.9. Élection du 4ème Membre du Bureau

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 41
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESSEIN Hervé	41	Quarante-et-un

3.9.2. Proclamation de l'élection du 4ème Membre du Bureau

Monsieur Hervé DESSEIN a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.10. Élection du 5ème Membre du Bureau

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 40
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37

f. Majorité absolue 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRAMMATYKA Victor	37	Trente sept

3.10.2. Proclamation de l'élection du 5ème Membre du Bureau

Monsieur Victor GRAMMATYKA a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.11. Élection du 6ème Membre du Bureau

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 40
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 55
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
f. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE CHATTON Sylvain	31	Trente-et-un

3.11.2. Proclamation de l'élection du 6ème Membre du Bureau

Monsieur Sylvain LE CHATTON a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.12. Élection du 7ème Membre du Bureau

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 48

f. Majorité absolue..... 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEVESQUE Sophie	48	Quarante-huit

3.12.2. Proclamation de l'élection du 7ème Membre du Bureau

Madame Sophie LEVESQUE a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.

3.13. Élection du 8ème Membre du Bureau

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 12

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 5

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37

f. Majorité absolue..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MASURIER Didier	37	Trente-sept

3.13.2. Proclamation de l'élection du 8ème Membre du Bureau

Monsieur Didier MASURIER a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.14. Élection du 9ème Membre du Bureau

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ... 14

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39

f. Majorité absolue..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEAUDRE Charles	39	Trente-neuf

3.14.2. Proclamation de l'élection du 9ème Membre du Bureau

Monsieur Charles MEAUDRE a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.15. Élection du 10ème Membre du Bureau

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 19

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 4

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31

e. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MORIN Philippe	31	Trente-et-un

3.15.2. Proclamation de l'élection du 10ème Membre du Bureau

Monsieur Philippe MORIN a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.2. Élection du 11ème Membre du Bureau

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 15

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 5

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34

f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RENAULT Christiane	34	Trente-quatre

3.16.2. Proclamation de l'élection du 11ème Membre du Bureau

Madame Christiane RENAULT a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.

3.17. Élection du 12ème Membre du Bureau

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
f. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RETHORE François	31	Trente-et-un

3.17.2. Proclamation de l'élection du 12ème Membre du Bureau

Monsieur François RETHORE a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.18. Élection du 13ème Membre du Bureau

3.18.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 30
f. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TAILLEBREST Loïc	30	Trente

3.18.2. Proclamation de l'élection du **13ème Membre du Bureau**

Monsieur Loïc TAILLEBREST a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

3.19. Élection du 14ème Membre du Bureau

3.19.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 49
f. Majorité absolue 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEFEVRE Maria	49	Quarante-neuf

3.19.2. Proclamation de l'élection du **14ème Membre du Bureau**

Madame Maria LEFEVRE a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.

3.20. Élection du 15ème Membre du Bureau

3.20.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel 38

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 10

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 24

f. Majorité absolue 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAMIER Déborah	24	Vingt-quatre

3.20.2. Proclamation de l'élection du **15ème Membre du Bureau**

Madame Déborah HAMIER a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.

4. PROCLAMATION DES RESULTATS

	Nom	**Prénom**	**Votants**	**Suffrages exprimés**	**Nbre de voix obtenues**
Président	GERNEZ	Bertrand	55	53	31
1er vice-Président	RAMBOUR	Pierre	55	42	42
2e vice-Président	BOUCHARD	Jean-Michel	55	54	31
3e vice-Président	LAROCHE	Pascal	55	42	42
4e vice-Président	MARIE	Sébastien	55	53	35
5e vice-Président	BARREAU	Christophe	55	50	32
1er membre du bureau	CORADE	Pierre	55	46	46
2e membre du bureau	de CHEZELLES	Pierre	55	40	40
3e membre du bureau	DESRUELLE	Patrick	55	38	38
4e membre du bureau	DESSEIN	Hervé	55	41	41
5e membre du bureau	GRAMMATYKA	Victor	55	37	37
6e membre du bureau	LE CHATTON	Sylvain	55	31	31
7e membre du bureau	LEVESQUE	Sophie	54	48	48
8e membre du bureau	MASURIER	Didier	54	37	37
9e membre du bureau	MEAUDRE	Charles	54	39	39
10e membre du bureau	MORIN	Philippe	54	31	31
11e membre du bureau	RENAULT	Christiane	54	34	34
12e membre du bureau	RETHORE	François	54	31	31
13e membre du bureau	TAILLEBREST	Loïc	54	30	30
14e membre du bureau	LEFEVRE	Maria	54	49	49
15e membre du bureau	HAMIER	Déborah	54	24	24

***

DELIBERATION N° 20180115__02

Objet : Délégation du Conseil au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Président de la Communauté de Communes peut recevoir délégation du conseil communautaire afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration et après-avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser les délégations suivantes :

1) **AU PRESIDENT :**

- Intenter au nom de la CCVT les actions en justice ou de défendre la CCVT dans les actions intentées contre elle,
- Gérer le personnel (formation, embauche, frais de déplacements, bilan de compétences, Validation des Acquis de l'Expérience, chèques restaurant).

2) **AU BUREAU :**

MARCHES PUBLICS

- Suivi, gestion, contractualisation et résiliation (y compris avenants) des marchés publics quelques soient leurs seuils et quelques soient leurs domaines de compétences (travaux, fournitures et services),
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Tous actes (commandes, marchés et ses reconductions, conventions, avenants…) relatifs à la gestion des services et compétences, location, baux, y compris précaires, dérogation, prolongation, prorogation, mise à disposition, cession, résiliation des baux,
- Signature des contrats de valorisations et/ou de revalorisations,
- Mise en place, gestion et suivi de groupements de commandes (travaux, fournitures, services),
- Signer les contrats d'assurances, d'accepter les indemnisations (y compris dommages-ouvrage).

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

- Conventions avec les communes, clubs sportifs, associations culturelles, Education Nationale, Maison de l'Emploi et de la Formation, et/ou Conseil Général,
- Toutes démarches avec les collèges : avenants, conventions etc… qui ne bouleversent pas l'économie générale du contrat de base,
- Toutes démarches avec le Centre Social Rural : avenants, conventions etc… qui ne bouleversent pas l'économie générale du contrat de base,

- Toutes démarches pour le Système d'Informations Géographiques : avenants, conventions etc… qui ne bouleversent pas l'économie générale du contrat de base,
- Toutes démarches relatives aux achats ou ventes de biens, prestations de services, mobiliers et immobiliers, qui ne sont pas intégrés dans un marché public,
- Toutes demandes de subventions (versement ou reversement de subventions), dérogation, prolongation et prorogation,
- Tous règlements ou chartes (hors règlement intérieur de la structure qui est dévolu au conseil communautaire) de fonctionnement des services (petite enfance, déchèteries, portage de repas, SPANC, Picardie en Ligne etc..),
- Démarches d'agréments Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s et halte-garderie,
- Tous actes concernant la CNIL,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux et/ou agents intercommunaux.

URBANISME – DROIT DU SOL

- Déclaration d'Utilité Publique,
- Autoriser les acquisitions réserves foncières, promesses de vente et ventes de terrains,
- Exercer au nom de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

OPERATIONS FINANCIERES

- Accepter les dons et legs,
- Inscription en section d'investissement au regard du caractère de durabilité,
- Application ou levée de pénalités, mise en non-valeur, remboursement des cautions, prise en charge de contributions, abandon d'acte de poursuite,
- Autorisation permanente et générale de poursuites,
- Gratifications,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

DIVERS

- Procuration au personnel pour les dépôts de plainte en gendarmerie,
- Prêt de biens matériels et immatériels de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

3) DELEGATION AUX VICE-PRESIDENTS

Le conseil Communautaire autorise le Président à subdéléguer aux Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Nombre de votants : 54
Nombre de voix POUR : 52
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 2 (Mme HAMIER et Mr MARCHAL (pouvoir à Mme HAMIER))

DECIDE de déléguer, conformément aux articles L.5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Président, Vice-Présidents et au Bureau les éléments désignés ci-dessus.

CHARGE le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, de l'ensemble des attributions prévues pour le Président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE que, lors de chaque réunion, le Président et le Bureau Communautaire rendent compte au Conseil Communautaire de leurs travaux.

***

DELIBERATION N° 20180115__03

Objet : Désignation des membres de la C.A.O.

Considérant l'article 101.3 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article L.1411-5 du CGCT qui ont modifié la composition des Commissions d'appel d'offres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Avant la réforme, un EPCI qui ne comptait parmi ses membres que des communes de – de 3 500 habitants avait une CAO composée du maire ou de son représentant, président, et de 3 membres du conseil élus en son sein. La commission d'appel d'offres doit désormais invariablement être composée de son président et de 5 membres de l'Assemblée élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A titre d'information, il est précisé que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;
- des personnalités désignés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres ;

Lorsqu'ils sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la Direction Départementale de la Protection des Populations peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

La Commission d'Appel d'Offres peut faire appel au concours d'agents de la personne publique compétents en matière de droit des marchés publics.

Les convocations aux réunions de la Commission sont adressées à ses membres au moins cinq jours francs avant la date prévue de la réunion.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission d'Appel d'Offres est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Enfin, la Commission d'Appel d'Offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous ces membres peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

Après avoir procédé aux élections à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont élus sur liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Titulaires :	**Suppléants :**
- M. Bertrand GERNEZ, Président d'office	
- M. Pierre RAMBOUR	- M. Didier MASURIER
- M. Sébastien MARIE	- M. Charles MEAUDRE
- M. Pascal LAROCHE	- M. François RETHORE
M. Hervé DESSEIN	- Mme Maria LEFEVRE
- M. Philippe MORIN	- M. Pierre CORADE

***

DELIBERATION N° 20180115__04

Objet : Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

Le Président précise,

Conformément à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 art. 5 I, 23 II Journal Officiel du 28 février 2002 en vigueur le 28 février 2003,
à l'Ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 art. 15 Journal Officiel du 19 juin 2004
et à la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 art. 58 I Journal Officiel du 31 décembre 2006,

qu'il convient de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette commission est présidée par le Président de la CCVT et est composée de diverses autres personnalités élues à la représentation proportionnelle.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE à la commission consultative des services publics locaux, les membres suivants :

Membres titulaires :

- ✓ M. Bertrand GERNEZ
- ✓ M. Pierre RAMBOUR
- ✓ M. Sébastien MARIE
- ✓ M. Hervé DESSEIN

Membres suppléants :

- M. Didier MASURIER
- M. Loïc TAILLEBREST
- Mme Christiane RENAULT
- M. Pierre de CHEZELLES

Associations :

- ✓ Le PETILLON
- ✓ Le Centre Social Rural
- ✓ Les Restaurants du Cœur
- ✓ Le Club Sportif Chaumontois – Section football

***

DELIBERATION N° 20180115__05

Objet : Complexe aquatique Aquavexin : Election d'un conseiller syndical titulaire de remplacement et d'un conseiller syndical suppléant de remplacement au Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV)

Dans le cadre de sa compétence Sports et plus particulièrement la création et gestion d'une nouvelle piscine à vocation ludique,

Dans le cadre de la mise en place du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin,

Vu les arrêtés préfectoraux DRCL/BCLI/2017-76 du 21/12/2017 et DRCL/BCLI/2017-79 du 22/12/2017 de la préfecture de l'Eure relatifs à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Vexin-Normand,

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2017,

Le Président rappelle la représentation de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au sein du SMCNV par 10 titulaires et 10 suppléants

Suite à l'adhésion de la commune de Courcelles-les-Gisors à la Communauté de Communes du Vexin-Normand, le Président explique que par conséquent, le Maire de ladite commune, Monsieur Alain FRIGIOTTI, conseiller syndical suppléant, doit être remplacé.
Le Président propose d'élire un remplaçant.

De plus, conformément au souhait de Mr Jean-Jacques GODARD, de se désengager de sa fonction de conseiller syndical titulaire, il est proposé d'élire un remplaçant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le tableau des 10 titulaires et des 10 suppléants comme indiqués ci-dessous pour siéger au Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier DAVID	Jean-Michel BOUCHARD
Bertrand GERNEZ	Pierre CORADE
Déborah HAMIER	Pierre de CHEZELLES
Pascal LAROCHE	Hervé DESSEIN
Maria LEFEVRE	Daniel DIERICK
Gérard LEMAITRE	Didier GOUGIBUS
Charles MEAUDRE	Victor GRAMMATYKA
Philippe MORIN	Sylvain LE CHATTON
Jean ROLAND	Michel LETAILLEUR
Loïc TAILLEBREST	Didier MASURIER

DELIBERATION N° 20180115__06

Objet : Représentant aux Conseils de Surveillance des établissements publics de santé tenus par l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France (ARS)

Considérant le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 qui précise les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance,

Considérant qu'il est accordé une place importante aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui siègeront en tant que tel dans les Conseils de Surveillance,

Il est alors proposé aux élus la candidature de M. Sébastien MARIE pour siéger aux Conseils de Surveillance des établissements publics de santé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME M. Sébastien MARIE pour siéger aux Conseils de Surveillance des établissements publics de santé.

***

DELIBERATION N° 20180115__07

Objet : Pays Vexin Sablons Thelle / Conseil de Développement : Désignation dans les collèges

Vu :

- Par arrêté du 4 février 2009, la reconnaissance par le Préfet de Région Picardie du périmètre du Pays Vexin, Sablons, Thelle ;

- Les délibérations concordantes des 19 juin 2008, 15 novembre 2007 et 13 novembre 2007 des Communautés de communes du Vexin-Thelle, Sablons, Pays de Thelle par lesquelles elles ont décidé de leur adhésion à un syndicat mixte à créer comme structure porteuse ayant pour l'objet, dans le respect de leurs statuts respectifs « la politique de Pays » ;

Considérant :

- Que les acteurs socio-économiques et associatifs du Pays Vexin-Sablons-Thelle doivent se constituer en Conseil de Développement ;

- Qu'il convient en conséquence de procéder à la désignation des membres constituant les trois collèges

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à la désignation dans les trois collèges des personnalités qualifiées suivantes ;

Collège Economique :	- Daniel CLOUET	Collège	- Thiéry DELPERIE
	- Patrice BOURBIER	Social :	- Brigitte GANDOUIN
	- J-J. CAVALON		- Josiane FOURNIER

Collège Associatif : - Yves ANDRE
- Jean GABORIAUD
- Olivier MAILLARD

La présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle, structure porteuse de la politique de Pays.

***

DELIBERATION N° 20180115__08

Objet : Nomination d'un représentant à la Préfecture, Commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Liancourt-Saint-Pierre, Collège élus de collectivités territoriales ou d'EPCI concernés

Le Président rappelle que la C.S.S. (Commission de Suivi de Site) de l'installation de Stockage de déchets non dangereux de Lierville / Liancourt-Saint-Pierre a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La C.S.S. est une instance de concertation, de dialogue et de surveillance. Elle ne se substitue pas à l'action réglementaire des services de l'Etat chargés du contrôle mais la complète.

Il convient de désigner un représentant des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME :

- Monsieur Bertrand GERNEZ, conseiller communautaire en tant que représentant de la C.C.V.T. à la Commission de Suivi de Site (C.S.S.) de l'Installation de stockage de déchets non dangereux de LIERVILLE / LIANCOURT-SAINT-PIERRE.

***

DELIBERATION N° 20180115__09

Objet : Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire avec le SE60

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création d'une Commission consultative paritaire entre les Syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les établissements publics de coopération

intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.
Le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) détient cette compétence d'AODE sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. Elle permettra aussi de prendre en compte les initiatives des différentes collectivités en ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les actions de maîtrise de la demande d'énergie, celles en faveur du développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou pour l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité,

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'intérêt de cette instance de dialogue et d'échanges

Article 1 : **Prend acte** de la création de la Commission consultative.

Article2 : **Désigne** Monsieur Daniel DIERICK pour siéger au sein de la Commission consultative.

***

DELIBERATION N° 20180115__10

Objet : Constitution de commissions

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir et/ou de créer les commissions suivantes :

- Commission Economie, Emploi, formation
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Eau / Assainissement – SPANC
- Commission Education, jeunesse et Social
- Commission Fiscalité Professionnelle Unique / Finances
- Tourisme-Culture
- Commission Sports
- Commission Gestion des déchets
- Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- N.T.I.C. (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)

***

DELIBERATION N° 20180115__11

Objet : Indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, et le décret du 29 mars 1993, précisant dans quelles conditions les présidents et vice-présidents de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle peuvent percevoir une indemnité de fonction,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),

Vu les articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux et par transposition des présidents et des vice-présidents des EPCI,

Vu le procès-verbal de la séance d'élections du conseil communautaire du 15 janvier 2018 constatant l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Vu les arrêtés communautaires portant délégation de fonctions à :

- Monsieur Pierre RAMBOUR, 1er Vice-Président
- Monsieur Jean-Michel BOUCHARD, 2ème Vice-Président
- Monsieur Pascal LAROCHE, 3ème Vice-Président
- Monsieur Sébastien MARIE, 4ème Vice-Président
- Monsieur Christophe BARREAU, 5ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer à partir du 16 janvier 2018 les indemnités suivantes pour l'année 2018 :

- Taux maximum (soit 48,75 % de l'indice brut 1022) au Président,
- 20,63 % de l'indice brut 1022 à chacun des 5 Vice-Présidents.

***